

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0002164.2023.010			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom DECOSTERD Alice Adresse Mas Amouroux 30340 Les Plans Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 28 décembre 2023 01:47:07 +0100 CET Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 21/11/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Champignon: Truffe	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Autres baies et petits fruits	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olivade noire nature	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olivade noire piment Espelette	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olivade noire à l'échalotte	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olivade verte ail des ours	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olivade verte basilic-citron	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olivade verte piment Espelette	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olive	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Velours tomates séchées au piment d'Espelette	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Velours tomates séchées à l'oignon grillé	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'olive 2021	Biologique
	Huiles et graisses végétales: Huile d'olive herbe de provence	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisanes Thym, Romarin, Sauge, Menthe, Verveine, Prêle, Mélisse	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de curcuma et de gingembre	Biologique
Plante aromatique et médicinale: Pâte de Gingembre	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Romarin	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Thym	Biologique	
Plante ornementale et à parfum: Autres plantes ornementales ou à parfum	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique	
Sirops: Sirops : acacia, citron, coquelicot, curcuma, gingembre, menthe, romarin, sauge, sureau, thym, verveine,	Biologique	
Vinaigres: Vinaigre de cidre	Biologique	
Épices: Moutarde douce	Biologique	
Épices: Moutarde forte jaune	Biologique	
Épices: Moutarde mixte ancienne douce	Biologique	
Épices: Moutarde mixte jaune noire	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :
[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

DÉLIVRÉ